

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
02 14

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS****OBJET : Plan Mobilité : Convention de financement portant sur la réalisation de voies  
réservées aux transports en commun sur autoroutes.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La convention spécifique d'application du CPER 2015-2020 prévoit un programme de réalisation de voies bus sur autoroutes à hauteur de 30 M€ dont le financement est réparti à parts égales entre l'Etat, la Région, le Département et la Métropole.

A ce jour, sept opérations ont été approuvées concernant des études et travaux visant à la mise en place de voies réservées aux transports en commun (VRTC) sur les grands axes autoroutiers A7, A51 et A50. Le montant total de ces opérations s'élève à 6,570 M€ et la part du Département cumulée à 1,643 M€

Les partenaires sont maintenant sollicités en vue du financement de six nouvelles opérations :

1/ Études niveaux AVP/PROJET pour la mise en place d'une VRTC sur l'A7 du convergent A7/A51 jusqu'aux Arnavaux (2 sens). Le coût estimé est de 150 000 € et la part sollicitée du Département s'élève à 37 500 €

2/ Études niveaux AVP/PROJET pour la mise en place d'une VRTC sur l'A50 entre l'échangeur de Florian et la terminaison de l'A50 (2 sens). Le coût estimé est 100 000 € et part sollicitée du Département s'élève à 25 000 €

3/ Études niveaux AVP/PROJET et travaux pour la mise en place d'une VRTC sur l'A51 (sens vers Marseille) en amont de la VRTC de Plan-de-Campagne. Le coût estimé est de 440 000 € et la part sollicitée du Département s'élève à 110 000 €

4/ Études niveaux AVP/PROJET et travaux pour la mise en place d'une VRTC sur l'A7 (sens vers Marseille) depuis la sortie A7/A517 jusqu'à l'aval du convergent A7/A51. Le coût estimé est de 2 080 000 € et la part sollicitée du Département s'élève à 520 000 €

5/ Etudes niveaux AVP/PROJET et travaux pour la mise en place d'une VRTC sur l'A502. Le coût estimé est de 320 000 € et la part sollicitée du Département s'élève à 80 000 €

6/ Travaux pour la mise en place d'aménagements sur l'A7 à l'entrée de Marseille dans les deux

sens, entre Saint-Charles et les Arnavaux. Le coût estimé est de 3 000 000 € et la part sollicitée du Département s'élève à 750 000 €

La réalisation de l'ensemble des études et travaux de la présente convention est prévue sur les années 2019-2020.

Le montant total estimé de ces six opérations s'élève à 6 090 000 € et la part du Département à 1 522 500 €, soit 25% conformément à la clé retenue dans le cadre de la convention spécifique d'application du CPER 2015-2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL